

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance extraordinaire
3. Première période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2023 ou le programme triennal des dépenses en immobilisations des exercices 2023, 2024 et 2025)
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du budget municipal pour l'année 2023
6. Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les exercices 2023, 2024 et 2025
7. Deuxième période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2023 ou le programme triennal des dépenses en immobilisations des exercices 2023, 2024 et 2025)
8. Levée de la séance

Le présent ordre du jour peut être modifié lors de la séance.